

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 9749 du 2 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2205462S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 55155 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130624S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Sikora	Jérôme	NIGEND : 166 059
---------------	--------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Dufournet	Laurent	NIGEND : 121 575
------------------	---------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Martin	Nicolas	NIGEND : 300 680
Ferrand	Baptiste	NIGEND : 342 721

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Davault	David	NIGEND : 345 878
Bourgeois	Nicolas	NIGEND : 339 657
Can	Sergen	NIGEND : 336 785

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2022.

*Le général,
commandant par suppléance la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes et la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
G. Escolano*